

Rapport mensuel
**CONTRÔLE DES INSECTES
PIQUEURS À L'AIDE DE
LARVICIDES BIOLOGIQUES**
Fort-Coulange et Mansfield-et-Pontrefact
Activités du mois d'août 2026



Table des matières

Introduction.....	3
Nouvelles et faits saillants	3
Conditions météorologiques	3
Avancement des traitements	4
Avis fauniques et exclusions.....	6
Tests de nuisance	6
Demandes d’inspection/appel des citoyens	7

Liste des figures et tableaux

Figure 1 : Graphique des températures moyennes et des précipitations mensuelles d’août 2026 comparativement aux années antérieures, selon les données de la station météorologique PEMBROKE CLIMATE, ONTARIO.	4
Tableau 1 : Dates de traitement pour le moustique	5
Tableau 2 : Dates de traitement pour la mouche noire	5
Tableau 3: Résultats des tests de nuisance en zone protégée pour le mois d’août.	6
Tableau 4 : Résultats des tests de nuisance en zone non protégée pour le mois d’août.	7
Tableau 5 : Résultats d'efficacité des tests de nuisance du mois d’août.	7

Introduction

Les Municipalités du Village de Fort-Coulonge et de Mansfield-et-Pontefract ont mandaté GDG Environnement pour exécuter le contrôle des insectes piqueurs sur leur territoire.

Ce rapport vous informe sur le déroulement des opérations du mois d'août 2026. Le mandat consiste à effectuer le contrôle des larves de moustiques et de mouches noires à l'aide d'un larvicide biologique, du mois d'avril jusqu'au 15 septembre, avec une efficacité de plus de 80 %.

Nouvelles et faits saillants

- Trois traitements ciblant les espèces estivales de moustiques ont été effectués.
- Un traitement ciblant les mouches noires a été fait durant le mois.
- Deux séries de tests de nuisance ont été réalisées.

Conditions météorologiques

Le mois d'août 2026 s'est caractérisé par des températures généralement douces à chaudes, avec une température moyenne mensuelle de 18,8 °C à la station témoin de Pembroke. Les températures ont varié entre un minimum de 8,3 °C et un maximum de 26,8 °C au cours du mois. Les précipitations ont totalisé 116,9 mm, un cumul réparti principalement lors de quelques épisodes pluvieux marqués survenus au début et à la fin du mois.

À Fort-Coulonge, plusieurs événements de pluie significatifs, notamment les 2, 10 et 23 août, ont entraîné la remise en eau de certains milieux forestiers et de dépressions naturelles propices au développement larvaire des moustiques estivaux. Toutefois, les périodes plus sèches observées entre ces épisodes ont favorisé l'assèchement progressif de plusieurs gîtes temporaires, limitant la persistance de certaines accumulations d'eau.

Sur le plan hydrologique, le lac Coulonge, connecté à la rivière des Outaouais, ainsi que la rivière Coulonge ont connu une hausse importante des niveaux d'eau au cours de la première moitié du mois d'août. Les niveaux observés ont dépassé les valeurs normalement enregistrées pour cette période de l'année avant de diminuer progressivement vers la fin du mois. Malgré cette augmentation marquée, aucun débordement significatif n'a été observé dans les secteurs riverains du territoire. Les talus naturels présents le long des rives ont limité l'expansion des eaux vers les milieux adjacents, de sorte que les fluctuations du réseau hydrographique ont eu peu d'influence sur les gîtes larvaires présents dans ces milieux. Les conditions favorables au développement larvaire observées au cours du mois sont demeurées principalement associées aux accumulations d'eau temporaires en milieu forestier suivant les précipitations.

Les données climatiques du mois d'août 2026 comparées aux conditions météorologiques des années antérieures, compilées par Environnement Canada à la station témoin de Pembroke, sont présentées ci-dessous (figure 1).

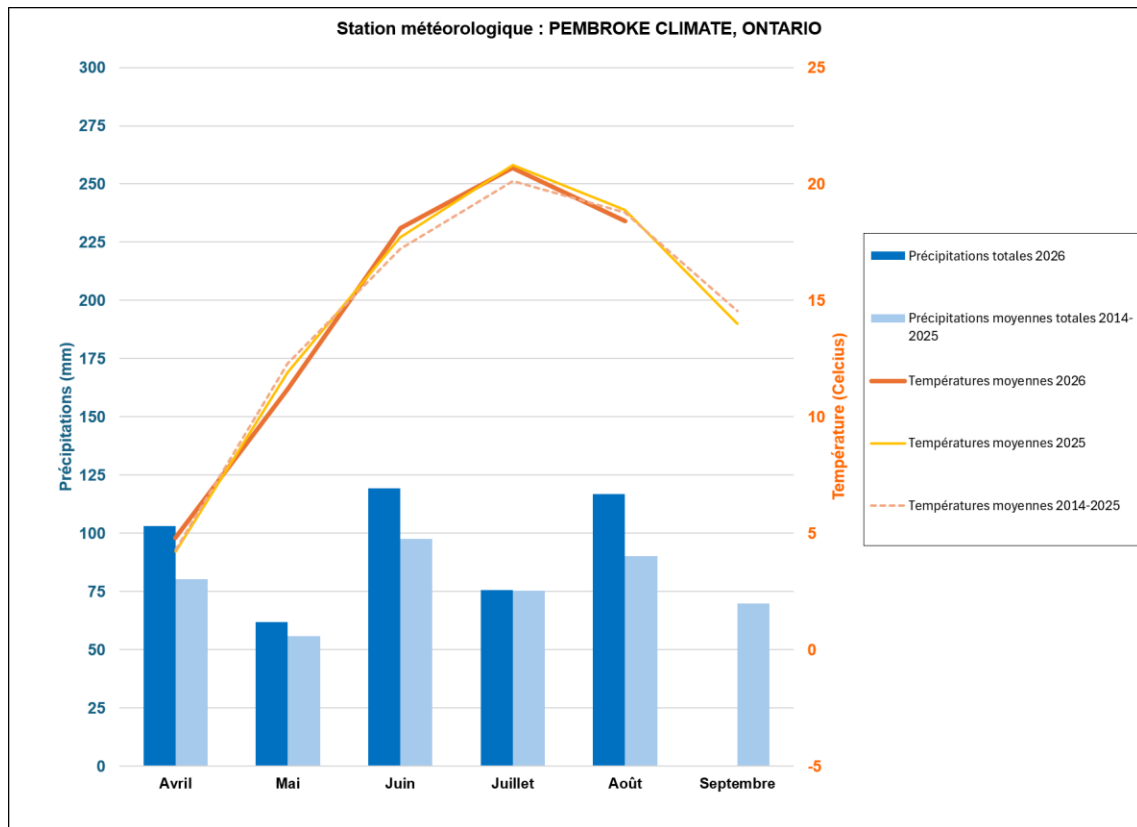


Figure 1 : Graphique des températures moyennes et des précipitations mensuelles d'août 2026 comparativement aux années antérieures, selon les données de la station météorologique PEMBROKE CLIMATE, ONTARIO.

Avancement des traitements

Mouches noires

La rivière Coulonge est prospectée toutes les semaines afin de cibler le moment opportun pour chaque traitement. Un sixième traitement pour la mouche noire a été réalisé les 18 août.

Moustiques

Chaque semaine, des relevés pluviométriques sont réalisés pour mesurer les précipitations et ainsi nous fournir un indicateur clé du risque de développement larvaire sur le territoire. Les gîtes larvaires sont par la suite inspectés afin d'identifier les nouvelles éclosions et d'assurer un suivi précis de celles-ci. Elles servent également à valider l'état d'assèchement du territoire, un facteur

déterminant pour les espèces estivales qui nécessitent une période de dessiccation partielle ou complète de leur milieu suivie d'un apport en eau pour permettre l'éclosion de leurs œufs.

Au cours du mois d'août, plusieurs épisodes de précipitations ont entraîné la remise en eau de certains gîtes larvaires forestiers, favorisant l'apparition de nouvelles éclosions de moustiques estivaux sur différentes portions du territoire. Les prospections réalisées à la suite de ces événements ont permis de détecter rapidement les secteurs nécessitant une intervention. Un sixième traitement a été effectué les 5 et 6 août à la suite des premières remises en eau observées. De nouvelles éclosions localisées ont ensuite nécessité un septième traitement le 13 août.

Enfin, des précipitations survenues plus tard au cours du mois ont déclenché de nouvelles éclosions larvaires dans certains secteurs, menant à la réalisation d'un huitième traitement entre le 25 et le 28 août. Les périodes plus chaudes et l'assèchement rapide observés entre les épisodes de pluie ont toutefois limité le maintien prolongé de l'eau dans plusieurs milieux, réduisant ainsi le potentiel de développement de nouvelles générations de moustiques dans plusieurs secteurs du territoire.

Tableau 1 : Dates de traitement pour le moustique

Traitements	Espèces	Dates
6	Estivales	5 et 6 août
7	Estivales	13 août
8	Estivales	Entre le 25 et 28 août

Tableau 2 : Dates de traitement pour la mouche noire

Traitements	Espèces	Dates
6	Mouches noires piqueuses	18 août

Avis fauniques et exclusions

Aucun traitement n'est réalisé sur les terrains privés lorsque le citoyen a refusé l'application de larvicide biologique sur sa propriété. Les nouvelles exclusions cadastrales sont retirées des secteurs à traiter et intégrées à nos bases de données cartographiques. Aucune nouvelle exclusion n'a été signalée au cours du mois d'août.

Tests de nuisance

Pour le mois d'août, deux séries de tests de nuisance ont été réalisées. Ces tests ont lieu aux deux semaines dans sept stations d'échantillonnage, dont deux se trouvant à l'extérieur de la zone protégée, afin d'évaluer l'efficacité des opérations de traitement. Le seuil d'efficacité du traitement visé est de plus de 80%. Les suivis de la nuisance adulte démontrent une réduction moyenne de 88,8% des moustiques et de 82,9% des mouches noires pour une réduction globale de 85,8%, comparativement à une municipalité qui n'a pas de programme de contrôle des insectes piqueurs.

Le tableau 3 regroupe les résultats des tests de nuisance dans la zone protégée, tandis que le tableau 4 présente ceux des zones non protégées. Les résultats d'efficacité sont quant à eux présentés au tableau 5.

Les photos des tests de nuisance officiels réalisés durant le mois d'août sont disponibles sur demande.

Tableau 3: Résultats des tests de nuisance en **zone protégée** pour le mois d'août.

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*
2026-08-04	19:42	137, Ch. De la Passe	5	5
	18:31	298, Ch. Principal	0	26
	19:23	Cimetière (rue Brooth)	0	15
	19:04	Centre récréatif de Fort-Coulonge	0	1
	18:46	École secondaire Sieur-de-Coulonge	0	21
Moyenne :			1	14

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*
2026-08-18	19:50	137, Ch. De la Passe	5	0
	18:52	298, Ch. Principal	0	25
	18:34	6, rue Russel	0	10
	19:30	Centre récréatif de Fort-Coulonge	2	5
	19:10	École secondaire Sieur-de-Coulonge	1	15
Moyenne :			2	11

* La quantité capturée en 5 minutes

Tableau 4 : Résultats des tests de nuisance en zone non protégée pour le mois d'août.

Date	Heure	Zone non protégée	Nbre MS*	Nbre MN*
2026-08-04	18:10	Waltham	2	100
	20:15	755, Ch. Bank, Litchfield	17	24
Moyenne :			10	62

Date	Heure	Zone non protégée	Nbre MS*	Nbre MN*
2026-08-18	18:01	Waltham	0	170
	20:20	755, Ch. Bank, Litchfield	27	9
Moyenne :			14	90

* La quantité capturée en 5 minutes

Tableau 5 : Résultats d'efficacité des tests de nuisance du mois d'août.

Date	Station	Efficacité MS	Efficacité MN	Efficacité
2026-08-04	137, Ch. De la Passe	47,4%	91,9%	69,7%
	298, Ch. Principal	100,0%	58,1%	79,0%
	Cimetière (rue Brooth)	100,0%	75,8%	87,9%
	Centre récréatif de Fort-Coulonge	100,0%	98,4%	99,2%
	École secondaire Sieur-de-Coulonge	100,0%	66,1%	83,1%
2026-08-18	137, Ch. De la Passe	63,0%	100,0%	81,5%
	298, Ch. Principal	100,0%	72,1%	86,0%
	6, rue Russel	100,0%	88,8%	94,4%
	Centre récréatif de Fort-Coulonge	85,2%	94,4%	89,8%
	École secondaire Sieur-de-Coulonge	92,6%	83,2%	87,9%
		88,8%	82,9%	85,8%

Demandes d'inspection/appeal des citoyens

GDG Environnement a mis en place une ligne Info-Moustique qui permet à tout résident ayant des questions de communiquer directement avec le coordonnateur du programme. Les citoyens sont contactés dans un délai de 48 à 72 heures ouvrables et une visite est réalisée lorsque nécessaire. Aucune requête n'a été reçue durant la période couverte par ce rapport.

Nous avons inclus dans ce rapport toutes les informations jugées essentielles. Toutefois, nous restons à votre disposition pour fournir toute information complémentaire ou pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter pour toute clarification ou besoin supplémentaire.

Richard Vadeboncoeur
Responsable de contrat

Karolann Trépanier
Directrice de projets

Frédéric Marsolais
Superviseur